



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL  
**MACOTER**  
RECONFIGURATIONS MALIENNES  
COHESIONS - TERRITOIRES - DEVELOPPEMENT



Campus de Kabala, Bâtiment de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation, 2<sup>e</sup> étage droite / [www.lmi-macoter.net](http://www.lmi-macoter.net)

## Rapport du séminaire des doctorants du LMI Macoter

Septième séminaire de l'année 2021

# *La transition entre l'Armée coloniale et l'Armée nationale au Mali ou la naissance d'une « armée populaire et révolutionnaire ».*

**Présentateur :** Abdoul Wahab Cissé

**Modérateur :** Hama yalcouye

**Rapporteur :** Nana Kimbiri

**Date du séminaire :** le 26/11/2021

**Durée :** 9h45-11h30

**Étaient présents :**

N°	PRENOM	NOM	DISCIPLINE	NIVEAU	ADRESSE E-MAIL
1	Hama	YALCOUYE	Anthropologie	Doctorant	<a href="mailto:hmyalcouye@yahoo.fr">hmyalcouye@yahoo.fr</a>
2	Amidou	SOGODOGO	Sociologie	Doctorant	<a href="mailto:sogohamid@yahoo.fr">sogohamid@yahoo.fr</a>
3	Nana	KIMBIRI	Anthropologie	Doctorant e	<a href="mailto:nanakimbiri@yahoo.com">nanakimbiri@yahoo.com</a>
4	Abdoul Wahab	CISSE	Histoire	Doctorant	<a href="mailto:Wahab6c@gmail.com">Wahab6c@gmail.com</a>
5	Soumana	Maiga	Géographie	Doctorant	<a href="mailto:maigasoumanaa@gmail.com">maigasoumanaa@gmail.com</a>

## **Introduction**

Le traditionnel séminaire des doctorants du LMI Macoter s'est tenu le 26 novembre 2021 au campus universitaire de Kabala dans la salle de réunion du LMI Macoter. Le doctorant Abdoul Wahab Cissé de l'université Paris 1 Panthéon, qui a récemment rejoint ce séminaire des doctorants, nous a présenté quelques résultats de ses recherches en master complété avec les éléments de sa thèse en cours. La présentation s'est intitulée ainsi : *La transition entre l'Armée coloniale et l'Armée nationale au Mali ou la naissance d'une « armée populaire et révolutionnaire »*.

Ledit séminaire s'est structuré en deux parties : la première partie a consisté à la présentation de la communication du jour et la deuxième partie a été consacrée aux échanges interactifs entre doctorants. Des questions, des observations et des suggestions tout aussi pertinentes ont été formulées à l'endroit de l'intéressé pour qu'il puisse les intégrer dans ses recherches en cours.

### **I/ Le texte ayant fait l'objet du séminaire**

Le 22 septembre 1960, le congrès extraordinaire de l'Union soudanaise RDA proclame, dans l'amertume de l'éclatement de la Fédération du Mali, l'indépendance de la République du Mali sous la houlette de Modibo Keïta. Alors que l'indépendance est acquise par la voie des transferts de compétences à la suite de longues négociations, l'Armée n'occupe pas moins une place déterminante dans la tâche de construction nationale. Instrument et symbole de souveraineté, elle est, aux yeux de Modibo Keïta et de ses camarades, un outil de prestige et une véritable force pour l'atteinte des nouveaux objectifs de développement. Dès lors, la politique militaire de l'Union soudanaise-RDA (1960 – 1968) fut basée sur la création d'une Armée Nationale Populaire complètement inféodée au Parti, où le soldat est fortement impliqué dans les tâches extramilitaires se voulant en rupture avec le régime colonial précédent. L'objectif étant, selon le Chef de l'Etat Modibo Keïta, de liquider le complexe que le système colonial avait créé en ses éléments. Un complexe selon lequel le militaire ne devrait pas composer avec le civil.

### **I-1/ Les errements de la période fédérale**

#### **1-1/ Transfert des compétences communes de la Communauté**

Les échecs répétés de la IV<sup>e</sup> République, la perte de l'Indochine (1954), les indépendances de la Tunisie et du Maroc en 1956 et l'enlisement dans la guerre d'Algérie précipitent le retour du Général De Gaulle au pouvoir. Par ailleurs, en Afrique, se manifeste une véritable

« fermentation des esprits ». L'établissement d'un nouveau statut pour les territoires d'outre-mer et de nouvelles relations entre ceux-ci et la Métropole passe en 1958 par l'assentiment des populations africaines. Le voyage du général De Gaulle en Afrique a essentiellement pour but de faire adhérer les populations africaines à son nouveau projet de Communauté franco-africaine.

La Communauté est adoptée lors du référendum du 28 septembre 1958 par l'ensemble des Etats de l'AOF (exception faite de la Guinée), de l'AEF et du Madagascar. La Constitution d'octobre 1958, qui découle du projet gaullien, réforme profondément les relations franco-africaines. Selon l'article 78 de la Constitution, « le domaine de la compétence de la Communauté comprend la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière commune ainsi que la politique des matières premières et stratégiques. Il comprend en outre, sauf accord particulier, le contrôle de la justice, l'enseignement supérieur, l'organisation générale des transports extérieurs communs et des télécommunications »<sup>1</sup>.

A la suite de la création de la Fédération du Mali issue des rencontres du 14 au 17 janvier 1959, les autorités fédérales demandèrent le transfert des compétences communes détenues par la Communauté. S'ouvrirent alors à Paris, le 18 janvier 1960, les négociations qui aboutissent au transfert des compétences le 4 avril 1960 suivi de la signature des accords transitoires. Le 20 juin 1960, la Fédération du Mali accède à l'indépendance sous la Présidence de Modibo Keïta, Président du Conseil de Gouvernement et de Mamadou Dia Vice-Président du Conseil. A la faveur d'une crise politique profonde, à laquelle l'armée est intrinsèquement liée, la fédération éclata dans la nuit du 19 au 20 août 1960. Alors que le seul bataillon constituait fut en mission au Congo, les cadres militaires se trouvent au cœur du divorce sénégal-soudanais.

### **1- 2 L'armée au cœur de la rupture de la Fédération du Mali**

Alors que les positions des uns et des autres se durcissent, les rapports se distancient, la désignation du chef de l'Armée Malienne finit par brûler le torchon entre les fédérés. Le Mali dispose en effet de deux officiers supérieurs, les rares cadres militaires africains issus des rangs de l'Armée coloniale. Il s'agit notamment des colonels Amadou Fall et Abdoulaye Soumaré, tous deux originaires du Sénégal. Mais le colonel Soumaré est beaucoup plus proche de Modibo Keïta dont il partage la vision.

---

<sup>1</sup> Constitution du 4 octobre 1958, alinéas 1 et 2.

Plus que l'opposition Senghor- Modibo Keïta, la Fédération a aussi beaucoup subi l'opposition Modibo Keïta-Mamadou Dia, comme le note Sékéné Mody Cissoko, à propos des trois leaders de la fédération qui ont entre leurs mains la destinée de la jeune union. A propos de Senghor il souligne que « catholique convaincu, d'allure douce et bonhomme, premier agrégé noir de l'Université française, Senghor était avant tout un homme de culture. Fortement assimilé à la culture française, il ne concevait pas l'évolution sans la France. Libéral par tempérament et par culture, il était ouvert au dialogue...la Fédération du Mali semblait être son rêve et il s'y était engagé irrémédiablement, mais se mit volontairement à l'ombre de Modibo et Dia. Il fut le seul vrai fédéraliste des trois grands leaders »<sup>2</sup>. A côté, deux visages antagonistes voire inconciliables s'opposent : Dia et Keïta. Contemporain et témoin privilégié de l'histoire, Sékéné Mody Cissoko note que « Mamadou Dia et Modibo Keïta présentaient des handicaps. Ils se ressemblaient, du reste étrangement, comme l'a reconnu Mamadou Dia lui-même. Tous deux musulmans, enfants du terroir, éducateurs, nationalistes hors de tout soupçon, ils avaient aussi en commun le sens de l'honneur, la ténacité et l'honnêteté dans la tâche à accomplir, l'entêtement, voire l'orgueil des hommes de la savane. C'étaient des tempéraments forts, manquant de souplesse et de mesure, peu capables de vrai dialogue qui suppose une certaine humilité. Ils n'avaient pas l'aptitude fédéraliste comme Senghor. C'était là un handicap sérieux pour leur future collaboration dans la réalisation du Mali »<sup>3</sup>. L'opposition entre les deux leaders trouve son terrain d'expression le plus illustratif dans la nomination du chef d'Etat-major de l'Armée.

Lors du conseil des ministres du 23 juillet 1960, Mamadou Dia Président du Conseil du Gouvernement sénégalais et par ailleurs Vice-Président du Conseil de Gouvernement fédéral, et Ministre Fédéral de la Défense propose le Colonel Fall au poste de Chef d'Etat-Major de l'Armée. Cette proposition est réfutée par Modibo Keïta, Président du Conseil de Gouvernement Fédéral. Ce dernier, soutien inconditionnel du colonel Soumaré, estime que ce poste doit échoir à son protégé car de même grade il est le plus âgé. Plus qu'un soutien à l'un ou l'autre des colonels, cette nomination est également une bataille politique entre les « deux hommes de la savane ». C'est le dernier conseil des ministres auquel Mamadou Dia assiste comme la note Sékéné Mody Cissoko que « depuis cette date Dia n'a plus mis pied à un conseil des ministres »<sup>4</sup>. A partir de ce conseil des ministres de la discorde l'avenir de la Fédération

---

<sup>2</sup> Sékéné Mody Cissoko, *Un combat pour l'unité africaine : la fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 2005, p. 116.

<sup>3</sup> Sékéné Mody Cissoko, *Ibid.*

<sup>4</sup> Sékéné Mody Cissoko, *op.cit.*, p. 208.

semble plus hypothétique que réel. C'est le point sans retour dans l'union soudano-sénégalaise. D'un côté, Mamadou Dia, ministre de tutelle de l'armée fédérale et responsable politique sénégalais désavoué devant le gouvernement fédéral, semble atteint dans son orgueil. De l'autre Modibo Keïta qui affirme de plus en plus sa place, accumule les maladroites. Les événements qui suivent cette date démontrent clairement la tendance vers la séparation dans une fédération où le dialogue semble rompu depuis le choix du chef des armées. « Le choix d'un Chef d'Etat-Major des forces armées du Mali, le 23 juillet 1960, ouvrit une plaie béante entre les deux partenaires, et une crise allait précipiter la fragile situation »<sup>5</sup>.

En effet, dès le 25 juillet, et en dépit de l'opposition de Mamadou Dia, Vice-Président de la Fédération chargé de la Sécurité et de la Défense, Modibo Keïta signe le décret n° 60-177<sup>6</sup> nommant le colonel Soumaré à la tête de l'armée malienne. Selon les dispositions constitutionnelles, le Président de la Fédération « sous réserve des dispositions de l'article 11 définissant les pouvoirs de nomination du Président de la Fédération, il nomme à tous les emplois civils et militaires »<sup>7</sup>. Cependant, l'article 15 de la Constitution fédérale tempère cette disposition en stipulant que « les actes du Président du gouvernement fédéral sont contresignés, le cas échéant, par les ministres chargés de leur exécution »<sup>8</sup> ici en l'occurrence Mamadou Dia, ministre de la Défense et de la Sécurité. Car Dia exerce depuis le 16 juin la fonction de Ministre chargé de la défense et de la sécurité extérieure. Désavoué, ce dernier refuse de contresigner le décret de nomination du colonel Soumaré. Malgré le refus du contresigning de Dia, la nomination de Soumaré est publiée au Journal Officiel et annoncée par Radio Mali dans son édition de 20h du 27 juillet. « Ainsi que nous vous l'avons dit dans notre journal parlé de 13H, par décret pris en conseil des Ministres, le Colonel Abdoulaye Soumaré, conseiller militaire du Président du Gouvernement fédéral, est nommé chef d'Etat-Major Général de la Défense et des Forces armées du Mali »<sup>9</sup>. De quoi la nomination de Soumaré est-elle de nom ?

Dans la situation de la Fédération où la méfiance prévaut, il semble que Modibo Keïta ait pris conscience de l'importance de l'armée et de son rôle dans cette union à deux. Car la nomination

---

<sup>5</sup> Sékéné Mody Cissoko, *Un combat pour l'unité africaine : la fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 2005, p. 208.

<sup>6</sup> Décret de nomination du colonel Abdoulaye Soumaré, 23 juillet 1960, Journal Officiel de la Fédération du Mali, 6 août 1960. Cf. annexe 2.

<sup>7</sup> Loi constitutionnelle n° 60-11 du 18 juin 1960 modifiant les dispositions de la Constitution de la Fédération du Mali votée par l'Assemblée fédérale le 17 janvier 1959, modifiée par la loi n°59-1 du 4 avril 1959 et la loi S9-5 du 22 avril 1959 de l'Assemblée fédérale du Mali, article 14, alinéa 2, JO de la Fédération, 25 juin 1960,

<sup>8</sup> *Op cit*, article 15.

<sup>9</sup> 5 AG (F)/570, Fédération du Mali, Note du Secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats de la Communauté sur l'état des questions de défense dans les rapports franco-maliennes, ANF, Pierrefitte Sur Seine.

forcée de Soumaré (25 juillet) intervient peu de temps après la désignation de Mamadou Dia (16 juin) comme chargé de la Défense et de la Sécurité Extérieure. Par conséquent il devient le ministre de tutelle des forces armées. Cette méfiance des Soudanais et de Keïta notamment, paraît d'autant plus accentuée que Senghor est pressenti pour le poste de Président de la Fédération. Alors que selon les alinéas 6 et 7 de l'article 11 de la Constitution « le Président de la fédération est le chef des armées » et président du Conseil Supérieur de la Défense. Par ailleurs, à l'alinéa 4 du même article, il est chargé de nommer les officiers généraux. Ces dispositions placent l'armée de la fédération entièrement entre les mains des Sénégalais. Modibo Keïta a-t-il fini par mesurer les conséquences de la nomination de Dia au poste de Ministre chargé de la Défense. Il convient de souligner que ce poste militaire est purement politique. La nomination de Soumaré est avant tout un acte politique, ce qui n'échappe pas d'ailleurs aux Sénégalais. C'est une lutte d'influence et un jeu de pouvoir qui se cristallisent autour de l'armée par ces désignations.

### **1-3 Vers la création de l'Armée de la République**

#### **1-3-1 L'Union soudanaise RDA et la Fabrique du nouveau soldat malien**

« La journée du 1<sup>e</sup> Octobre 1960 fera date dans notre histoire car elle a vu la naissance de notre armée nationale. C'est avec une joie et une fierté bien légitime que je vous adresse le salut fraternel de celui que le Gouvernement a bien voulu désigner pour vous commander. »

10

La création de l'armée malienne remonte au 1<sup>e</sup> octobre 1960 après le discours du capitaine Sékou Traoré. Le 12 octobre, les premières unités sont présentées à Modibo Keïta. Malgré ses qualités militaires reconnues, le Capitaine Sékou Traoré est remplacé à la tête de l'Etat-Major le 28 décembre 1960. Fort de la confiance et du soutien du Bureau Politique de l'Union soudanaise RDA, entouré des capitaines Sékou Traoré, Pinama Drabo, Mohamed Ould Issa, Balla Koné et Malick Diallo, le colonel Soumaré élabore l'architecture de l'armée malienne. C'est à la suite des premières vagues de recrutements qui se déroulent d'août 1961 à mars 1962 que le statut de l'armée malienne est adopté par l'Assemblée nationale le 9 août 1962 par la loi n°62-69 AN- R.M. La nouvelle organisation de l'armée malienne se veut en rupture avec l'armée coloniale. Les autorités politiques et militaires amorcent une politique de

---

<sup>10</sup> Capitaine Sékou Traoré, 1<sup>e</sup> octobre 1960

« reconversion » du soldat colonial pour le nouveau soldat malien. Ce que nous appelons ici la « fabrique du nouveau soldat »

La notion de « fabrique du nouveau soldat » renvoie ici à la politique reconversion de la mentalité et de l'activité des anciens soldats de l'Armée coloniale qui constitue l'ossature de la nouvelle Armée nationale. Il s'agit en effet d'appréhender l'idéologie prônée par les leaders politiques et soutenue par les chefs militaires en vue de mettre sur pied une armée intrinsèquement associée à toutes les œuvres politique, économique et sociale du régime.

Le Mali, longtemps considéré comme « une terre à soldat » compte un effectif assez important de militaires libérés de l'Armée coloniale. Il faut ajouter à cela les anciens combattants qui constituent une classe très significative numériquement et socialement influente. Les premières unités de l'Armée sont alors constituées des éléments libérés de la Coloniale. Or, cette armée est assimilée à une armée d'occupation et de répression symbole de la violence coloniale. Le soldat de cette période est défini comme un agent de la colonisation étant formé pour semer la terreur, ne connaissant qu'une discipline aveugle, exempte de toute sentimentalité, le soldat ne comprenant pas qu'il puisse avoir d'autres vocations que de manier les armes. C'est le soldat défini par le Général Abdoulaye Soumaré, Chef d'Etat-Major général de l'Armée malienne, comme « un soldat tueur ». La discipline militaire de l'époque coloniale présentée officiellement comme incompatible à l'activité politique.

C'est partant de ce constat que les autorités politiques et militaires mettent sur place la nouvelle idéologie militaire qui se veut en rupture avec l'ancien régime. Lors du 6<sup>e</sup> congrès de l'US-RDA tenu du 5 au 7 septembre 1962 à Bamako le Général Abdoulaye Soumaré réaffirme les nouvelles aspirations de l'Armée définie depuis 1960. Loin des fonctions martiales dont elle ne se sépare nullement, le Général soutient que l'Armée a transformé toutes les structures héritées du système colonial pour apparaître, non plus sous la forme d'une armée d'occupation et de répression mais bien celle d'une armée du peuple dans laquelle elle se confond. C'est ce que Modibo Keïta appelle la mort en République du Mali de l'ancien soldat colonial pour que l'idée du soldat tueur fasse place à l'idée du soldat citoyen. La « mort » de l'ancien soldat au Mali est consacré par la demande, le 20 janvier 1961, de l'évacuation des bases occupées par l'Armée française.

### **1-3-2 Être militaire au Mali sous la Première République**

A ce stade nous essayons d'établir, à travers les nouvelles tâches confiées à l'Armée et les objectifs définis par le politique, « le portrait » du nouveau soldat malien. Qu'est-ce qui le définit avant même ses fonctions martiales ?

D'abord le nouveau soldat malien est avant tout un agent de production agricole. L'économie malienne est essentiellement primaire. La base de toute l'activité économique demeure et reste l'agriculture. Dans le plan quinquennal adopté en 1961, l'objectif principal est l'augmentation de la production agricole et la modernisation de l'agriculture par le passage de la production individuelle à celle collective. Ainsi, pour tous les groupements de masses, les fonctionnaires et agents des entreprises d'Etat ou encore le simple citoyen, le retour à la terre est une nécessité.

L'Armée l'une des institutions les mieux structurées n'échappe pas à ce paradigme économique. Le soldat modèle malien est ainsi présenté comme un paysan pour qui l'activité de production agricole passe avant sa vocation première de défense du territoire. C'est ce qu'illustre l'assertion du Général Soumaré selon laquelle « le maniement d'un fusil n'empêche celui de la daba. » La politique de retour à la terre commença dès 1962 à la suite de l'évacuation de la base militaire de Kati. Situé à 35 kilomètres de Kati, le village de Fia est créé pour résorber par l'agriculture les travailleurs devenus chômeurs après le départ de l'armée française.

A titre d'exemple de production économique des militaires, nous citerons le champ collectif d'une superficie de 40 hectares de la Gendarmerie Nationale. Les récoltes en septembre 1964 permirent au Capitaine Balla Koné, chef de la Gendarmerie d'affirmer l'adhésion des militaires à ses nouvelles tâches extramilitaires. A cela, il faut ajouter le champ de la 7<sup>e</sup> Compagnie Parachutistes de Commandos dont la présentation des récoltes le 25 janvier 1965 donnèrent l'occasion à Mamadou Diakité, Secrétaire d'Etat à la Défense et à la Sécurité, de renouveler toute la confiance des politiques aux corps armés.

Être militaire au Mali, c'est aussi être un bon militant du parti unique, l'US-RDA. Préalablement au rapport hiérarchique de subordination, c'est un rapport de camarade de Parti qui lie les chefs militaires aux leaders politiques. La révolution malienne est l'occasion pour la « réhabilitation des nationaux maliens » « dépersonnaliser » par la colonisation. Partant du postulat défini par Modibo Keita selon lequel « l'armée est le secteur de la société coloniale ou l'idéologie colonialiste a le plus profondément marquée », la formation idéologique et politique des militaires devient une nécessité impérieuse pour l'US-RDA. Cela veut dire, que les officiers, sous-officiers et hommes de troupes, doivent être de « bons élèves » du Parti avec une

bonne maîtrise de ses principes et des résolutions adoptées dans les différents séminaires et conférences.

A partir de 1963 et à la faveur de la révolte touarègue, l'Armée s'adjoint d'une nouvelle fonction administrative dans les régions sahariennes. Dans cette région, les militaires assument les tâches politiques d'organisation et de mobilisation des masses et de diffusion de l'idéologie du Parti. De même ils contribuèrent largement à la production tout en assumant l'administration des provinces après en avoir assuré la sécurité. Dans la continuité de la politique amorcée depuis 1960, Modibo Keïta dans son adresse aux militaires du 20 février 1966 établissait dans l'ordre les tâches confiées aux militaires. Celles-ci consistaient, affirma-t-il d'être toujours bons militants du Parti, être prêts à défendre la patrie et ses conquêtes socialistes, produire plus et mieux.

### **1- 3- 4 Le soldat malien face à son nouveau statut socio-militaire**

Cette sous partie est en construction. Il s'enrichira des résultats de nos enquêtes de terrains en cours. Il s'agira d'appréhender l'accueil que les principaux acteurs militaires ont réservé à cette nouvelle politique. La chute du régime en 1968 a-t-elle été suivie d'une remise en question totale ou partielle de cette politique militaire.

## **II/ Echanges interactifs entre doctorants**

Après la brillante présentation de M. Cissé, le modérateur ouvre le débat à l'assistance pour des questions, remarques, suggestions, critiques s'ils y 'a lieu. Amidou Sogodogo, le premier à prendre la parole à poser quelques questions : Pourquoi Modibo Keita à l'époque utilisait le terme "armée révolutionnaire " et non " armée indépendante" ? Quel était le rapport de Mamadou Dia et Senghor par rapport à la fédération ? Pour comprendre ce rapport Dia-Senghor, il a suggéré à Cissé de voir le Film documentaire intitulé « Président Dia » de Ousmane Wiliam Mbaye. Amidou a aussi fait une remarque à M. Cissé par rapport à une expression que ce dernier a citée dans le texte sans pour autant faire référence à l'auteur.

A la réponse à ces différentes préoccupations, M. Cissé estime que le terme Armée révolutionnaire est issu du régime même de Modibo Keita qui était un régime révolutionnaire. Ce qui fait que l'armée s'appellera à l'époque "l'armée nationale, populaire, révolutionnaire".

Par rapport à la relation entre Mamadou Dia et Senghor, M. Cissé pense qu'il faut l'analyser d'abord à travers leur vision de la politique française, de leur rapport avec la France. Senghor était considéré comme un francophile par ses pairs étant donné que pour Mamadou Dia, ce

n'était pas le cas. Mais, par rapport au conflit qui a opposé Modibo Keita président du conseil de gouvernement fédéral et Mamadou Dia vice-président du conseil, sur l'affaire de la nomination du chef d'Etat-major, Mamadou Dia tout aussi Sénégalais que Senghor a eu le soutien de ce dernier. Même s'il faut reconnaître qu'il y 'avait d'autres sénégalais dans la fédération qui étaient du côté des soudanais, comme Doudou Gueye qui partageait la vision de Modibo Keita.

L'une des questions posées par Soumana était de savoir la raison pour laquelle M. Cissé a choisi la période 1945-1992 pour étudier la question de l'armée et de la politique au Mali. Car selon Soumana, les démocrates avaient sûrement une autre perception de la guerre, qui était différente de la perception d'un socialiste comme Modibo Keita. Donc il serait intéressant de rendre compte de ses spécificités dans la stratégie militaire des régimes socialistes et démocratiques. Il a aussi suggéré à M. Cissé de prendre en compte les acteurs extérieurs qui ont aussi concouru à l'éclatement de la fédération. Ce dernier estime que dans le texte, il reconnaît qu'il a beaucoup mis l'accent sur les raisons immédiates de l'éclatement de la fédération du Mali. Il reconnaît que bien évidemment, il y a eu des acteurs extérieurs qui ont même été à l'origine du retrait de la Haute volta et le Dahomey lors de la création de la fédération. Ce qui fait dire à Modibo Keita que : « *Quand l'africain renie sa parole donné c'est qu'il n'est plus lui-même* ». Parmi les acteurs extérieurs, Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire et le gouvernement français à l'époque étaient des farouches opposants à la création de cette fédération du Mali, selon M. Cissé. La question du franc malien qui était aussi une ambition de Modibo, qui n'était pas partagé par Senghor et plein d'autres divergences qui existaient entre les membres fondateurs de la fédération.

Ce qui amène Nana Kimbiri à poser la question suivante : est-ce que c'est un conflit de leadership ou un conflit purement lié à l'armée qui a abouti à l'éclatement de la fédération ?

Pour M. Cissé, c'est bien évidemment un conflit de leadership, et même un conflit politique qui s'est cristallisé dans l'armée avec surtout la nomination de Soumaré par Modibo, comme Chef d'Etat-major de l'armée de la fédération.

En un mot, toute la période fédérale c'est caractérisée par des crises, des tensions, des malentendus entre les membres. Ce qui fait dire à Soumana que c'est une fédération créée sur des bases nationalistes. Parce que ses fondateurs voulaient se mettre ensemble tout en priorisant chacun de son côté ses propres intérêts. Finalement, ces conflits internes ont abouti à l'éclatement de la fédération dans la nuit du 19 au 20 août 1960.

Au lendemain de l'éclatement de la fédération, le Mali accède à son indépendance le 22 Septembre 1960, avec Modibo Keita à la tête du pouvoir. Ce dernier dans sa politique de gestion du pouvoir crée l'armée nationale le 01 Octobre 1960. Une armée associée à toutes les œuvres politique, économique et sociale du régime. C'est ainsi qu'une phrase célèbre de Soumaré dit ceci : « *le maniement d'un fusil n'empêche pas celui de la daba* ». Comme pour dire que le nouveau soldat malien en dehors de ses fonctions régaliennes a aussi le devoir de s'intéresser à l'agriculture qui occupait une grande place dans la politique économique de Modibo Keita.

A ce niveau, Nana Kimbiri demande la perception de M.Cissé par rapport à cette politique de Modibo Keita qui prônait la socialisation, la politisation de l'armée malienne. Vu que très généralement, certains activistes au Mali pensent que l'armée ne doit pas s'ingérer dans la chose politique, que les militaires doivent rester dans les casernes.

La réaction de M. Cissé à ce niveau est que, la politique militaire n'est qu'un aspect de la politique générale. Dans une politique socialiste, l'armée est l'armée du peuple, et partant de là, elle est fondue dans le peuple. L'armée n'est donc pas une "grande muette" dans cette politique. C'est tout simplement une vision politique que certains portent et que d'autres ne portent pas.

Des questions d'éclaircissement ont été posées par Hama yalcouyé, par rapport à l'usage de certaines expressions comme « armée de tueur », « armée nouveau ». L'autre préoccupation de Hama est de voir cette ramification au sein des régimes qui se sont succédé, comment l'armée s'est reconstituée, reconfigurée au fil du temps ? D'autant plus qu'en 1992 le président Alpha Oumar Konaré est venue avec une autre perception de l'armée qui était différente de celles des régimes précédents, avec sa politique de destruction des armes. M. Cissé se pose lui-même des questions par rapport à cette question de recomposition de l'armée surtout après la chute de Modibo Keita. Ce que le régime de Moussa Traoré a fait de la politique militaire de Modibo Keita. Table rase ou conservation des acquis de Modibo Keita ? C'est la question que lui-même se pose et compte avoir la réponse à cette question auprès des acteurs qui ont connu cette époque-là. Aussi, « Armée de tueur » est un mot de Modibo Keita en référence à l'armée coloniale et « armée nouveau » est aussi une expression qui était couramment utilisé par Modibo pour désigner la nouvelle armée nationale qu'il a créée et qui est tout à fait différente de l'armée coloniale qu'il qualifie d'« armée de tueur ».

Hama suggère aussi à M. Cissé d'essayer de faire une confrontation entre l'acclamation du départ des troupes françaises par les maliens après l'indépendance et le retour de ces derniers

sur le territoire malien avec aussi des acclamations en 2013 à la demande des maliens. Afin de voir ce qui n'a pas marché au cours de l'histoire de l'armée du Mali. Aussi qu'il essaye de toucher un peu l'actualité de la situation de l'armée malienne.

### **Conclusion**

La question de la fédération malienne, depuis sa création, ses conflits internes, son éclatement, jusqu'au statut du militaire malien sous la première république, ont été largement discutés lors de ce séminaire des doctorants. Les différentes interventions, au dire de M. Cissé, lui ont donné de nouvelles idées, de nouvelles pistes à explorer auxquelles il n'avait pas pensé. Les autres doctorants ont trouvé aussi la problématique très intéressante et ont suggéré à M. Cissé des ouvrages, des personnes ressources susceptibles de l'aider à mener à bien ses recherches en cours à Bamako.

Enfin, la séance s'est levée à 11h30 à la suite des mots de remerciements du modérateur à tous les doctorants qui nous ont honorés de leur présence et surtout à M. Cissé qui a bien voulu se soumettre à cet exercice à la fois important que constructif.